ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 114127

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les violences conjugales. Dans le texte de sa résolution initiale, qui définit la violence à l'égard des femmes comme tout acte portant un préjudice physique, sexuel ou psychologique, dans la sphère privée comme dans la sphère publique, l'assemblée générale de l'ONU exprime sa crainte que la violence à l'égard des femmes ne soit un frein à leur lutte pour l'égalité des chances dans les domaines juridique, social, politique et économique. L'organisation a mené une étude approfondie dont les conclusions montrent que la moitié de l'humanité vit sous la menace de cette forme de violence, sur tous les continents, dans tous les pays et toutes les cultures, indépendamment du revenu, de la classe socio-économique, de la race ou de l'ethnie. Selon les dernières statistiques présentées en novembre lors du conseil des ministres, tous les 3 jours 1 femme décède en France des suites des violences infligées par son conjoint. Depuis le début de l'année, 113 homicides ont été commis, qu'il s'agisse d'assassinats, d'homicides volontaires ou de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, et 83 % des victimes en sont des femmes. Près d'un septième des décès sur le plan national se produisent ainsi dans la sphère privée (hors suicides et décès d'enfants). Publiée également en novembre 2006, une autre étude s'est attachée à évaluer le coût économique de ces violences et a abouti à une première estimation a minima d'environ 1 093,5 millions d'euros par an. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 114127
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : cohésion sociale et parité
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13450